



Avis d'Appel d'Offres_N°020/2026/S/AON/FM-GAVI/UAGCP
Marché cadre de Fourniture de services d'impression et de sérigraphie (2 lots)

1. L'Unité d'Appui à la Gestion et à la Coordination des Programmes (UAGCP) du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, lance un avis Appel d'offres national N°020/2026/S/AON/FM-GAVI/UAGCP relatif à un contrat-cadre pour fourniture de services d'impression et de sérigraphie (2 lots).
2. L'Unité d'Appui à la Gestion et à la Coordination des Programmes (UAGCP) du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour ce marché en un lot.
3. Le délai de livraison sera déterminé au moment de la commande en fonction des quantités.
4. Ce marché, divisé en **deux (02) lots** (, est un contrat-cre pluri-attributaires sans minimum ni maximum, conformément à l'article 47 du code de passation des marchés. Le marché sera attribué aux 3 premiers soumissionnaires de chaque lot, jugés moins chers par rapport au cumul des coûts unitaires sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres reçues.

➤ **Pour le lot 1 : Impression de documents**, il s'agit d'un contrat-cadre à marchés subséquents. Cela implique qu'à chaque fois que le besoin est exprimé, une demande de prix est adressée aux trois soumissionnaires retenus qui, sur la base de leurs tarifs unitaires fixés dans leurs offres, ont la possibilité d'offrir des rabais au moment de la commande, s'ils le souhaitent ;

➤ **Pour le lot 2 : Confection et impression sérigraphique**, les items seront repartis entre les trois (3) premiers soumissionnaires retenus, selon que chacun est moins cher.

Le marché est exécuté pour une durée d'un (1) **an renouvelable une fois, sous réserve d'une évaluation positive de la prestation.**

5. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics guinéens concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
6. Le DAO peut être retiré par les candidats soumissionnaires, à partir du 10/08/2026 au Service de Passation des Marchés de l'UAGCP, sis au 3^e étage de l'immeuble Palm résidence Camayenne, corniche nord, à côté de la clinique Ambroise Paré, sur présentation d'un bordereau de versement d'un million (1 000 000) Francs Guinéens non remboursables payé comme suit :
 - 50% sur le compte 2011000136 du trésor public à la Banque Centrale de la République de Guinée) ;
 - 30% sur le compte 2011000407 de l'ARMP à la Banque Centrale de la République de Guinée ;
 - 20% sur le compte N° 7308051300/GNF, intitulée « COMPTE OPERATIONNEL GAVI UAGCP», ouvert à ECOBANK.

7. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations par mail **du lundi au vendredi entre 8 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes TU** auprès :

Contact Email : tenders.uagcp@gmail.com cc : mickacamara1@yahoo.fr Tel :), mmuteba@2ac.fr.

Les candidats peuvent adresser des demandes de clarification à l'autorité contractante jusqu'au **24/08/2026.**

M

Les réponses aux demandes de clarifications seront envoyées à tous les candidats au plus tard **26/08/2026**.

8. Les exigences en matière de qualifications sont dans le paragraphe « Données particulières de l'appel d'offres ».
9. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.
10. L'offre doit être rédigée en langue française et devra être déposée physiquement **en deux (2) exemplaires dont un (1) original et une (1) copie au plus tard 10/09/2026 à 11H00 GMT** à l'adresse ci-après : **sis au 3e étage de l'immeuble PALM RESIDENCE CAMAYENNE, sis sur la corniche nord de Camayenne, près de la clinique Ambroise Paré dans la commune de Dixinn.**

Les offres seront ouvertes le **10/10/2026 à 11H30 GMT** en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis, à l'adresse susmentionnée. **Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront jugées non recevables et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.**

11. Le critère d'attribution du marché est le prix pour les offres jugées techniquement conformes, conformément aux procédures décrites dans le dossier d'appel d'offres en respect à la loi régissant les marchés publics de Guinée.
12. L'offre devra demeurer valide pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission soit jusqu'au 09/12/2026.
13. L'offre doit Obligatoirement comprendre une garantie de soumission, sous la forme de garantie bancaire conforme modèle annexé au présent dossier d'appel d'offres, d'un montant de dix millions (10 000 000 GNF) francs guinéens.

NB : Les garanties de soumission émises par les compagnies d'assurances, institution de micro finance ou encore des chèques certifiés ne seront pas acceptés.

Cette garantie demeurera valide pendant vingt-huit (28) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre (c'est à dire jusqu'au **06/01/2026**). Si le soumissionnaire est un groupement, la garantie de soumission doit obligatoirement être émise au nom du groupement.

14. Les soumissionnaires devront prendre en compte dans la formulation de leurs prix unitaires, les redevances ci-dessous à payer en cas d'attribution du marché :

lors de la contractualisation :

- Frais d'enregistrement du contrat au service des impôts : 1%

Lors de l'émission de chaque bon de commande

- ARMP : 0.6% de la valeur de la commande
- DGCMP : 0.3 % de la valeur de la commande

Cependant, les contrats seront enregistrés dans ces deux structures et le paiement se fera progressivement suivant les commandes.

Fait à Conakry, le Vendredi 07 août 2026


P. Le Coordonnateur Pi
Le Responsable Portefeuille

Gaspard LOUA